Fonds national suisse

Comptes annuels 2024

No enreg. 929.24424.003

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne

---

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds national suisse de la recherche scientifique (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts ainsi qu'aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES

Berne, le 18 mars 2025

Regula Durrer
Réviseur responsable
Experte-réviseur agréée

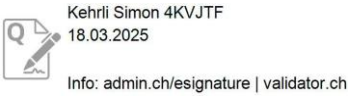

Simon Kehrli

Expert-réviseur agréé

Annexes:
Comptes annuels 2024, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe

Compte de résultats

en KCHF	Annexe	2024	2023
Contributions fédérales	14	1'327’584	1'295’357
Autres subsides de tiers	15	1’644	4’014
Dons et legs		1’030	-
Charges pour l’encouragement de la recherche	16	-1'077’929	-1’015’129
Charges pour l’indemnisation des frais indirects de la recherche (overhead)	17	-149’290	-145’542
Évaluation scientifique et gouvernance	22	-15’488	-14’283
Relations publiques		-2’517	-2’467
Charges administratives	18	-60’107	-55’853
Autres revenus d’exploitation	19	355	294
Autres frais de fonctionnement	19	-414	-391
Amortissements des immobilisations corporelles	18	-6	-288
Amortissements des immobilisations incorporelles	18	-365	-330
Résultat d’exploitation		**24’497**	**65’383**
Résultat financier	**20**	**12’029**	**5’390**
Attributions à des fonds affectés	9	-454’791	-412’519
Prélèvement sur les fonds affectés	9	430’246	375’225
Résultat sur des fonds affectés		**-24’545**	**-37’294**
Résultat ordinaire		**11’981**	**33’479**
Résultat hors exploitation	21	26	436
Résultat exceptionnel		-	-
Résultat annuel		**12’005**	**33’915**

Tous les chiffres présentés dans ce rapport sont arrondis à l’unité.

Bilan

en KCHF	Annexe	31.12.2024	Part en %	31.12.2023	Part en %
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités	1	752’004	80	676’214	74
Créances résultant de prestations	2	41’313	4	102’294	11
Autres créances à court terme	3	108	0	107	0
Comptes de régularisation actifs		1’553	0	1’528	0
Total des actifs circulants		**794’978**	**84**	**780’143**	**85**
Actifs immobilisés					
Immobilisations corporelles	4	17’694	2	14’038	2
Immobilisations financières	5	131’830	14	123’207	13
Immobilisations incorporelles	6	-	0	365	0
Total des actifs immobilisés		**149’524**	**16**	**137’610**	**15**
Total des actifs		**944’502**	**100**	**917’753**	**100**
Passifs					
Engagements à court terme					
Engagements pour subsides accordés	7	409’136	43	418’754	46
Engagement résultant d’achats et de prestations	7	2’593	0	1’860	0
Autres engagements à court terme	7	773	0	707	0
Provisions à court terme		393	0	510	0
Comptes de régularisation passifs		3’555	0	3’922	0
Fonds affectés	9	54’713	6	44’845	5
Total des engagements à court terme		**471’163**	**50**	**470’598**	**51**
Engagements à long terme					
Provisions à long terme	8	27	0	526	0
Fonds affectés	9	323’947	34	309’269	34
Total des engagements à long terme		**323’974**	**34**	**309’795**	**34**
Total des fonds de tiers		**795’137**	**84**	**780’393**	**85**
Fonds propres					
Capital de fondation	11	1’330	0	1’330	0
Fonds non affectés	12	760	0	117	0
Réserves libres		147’276	16	135’913	15
Total des capitaux propres		**149’366**	**16**	**137’360**	**15**
Total des passifs		**944’502**	**100**	**917’753**	**100**

Tableau des capitaux propres

	Capital de la fondation	Fonds non affectés	Réserves libres	Total en KCHF
Résultat annuel 2021	-	-33	-2’382	-2’415
Capitaux propres 31.12.2021	1’330	224	102’732	104’286
Résultat annuel 2022	-	-70	-770	-840
Capitaux propres 31.12.2022	1’330	154	101’962	103’446
Résultat annuel 2023	-	-37	33’952	33’915
Capitaux propres 31.12.2023	1’330	117	35’914	137’361
Résultat annuel 2024	-	643	11’363	12’005
Capitaux propres 31.12.2024	**1’330**	**760**	**147’276**	**149’366**

Tableau de flux de trésorerie selon la méthode indirecte

	en KCHF	2024	2023
	Activité		
-	Bénéfice annuel	12’005	33’915
+	Amortissements des immobilisations	371	618
-	Diminution de provisions sans incidence sur le fonds	-616	-895
-	Diminution des créances résultant de prestations	-60’981	-61’046
+	Augmentation des autres créances et des comptes de régularisation actifs	-25	602
-/+	Gains de change non réalisés / pertes sur immobilisations financières	-12’699	-5’391
-	Diminution des engagements pour subsides accordés	-9’618	30’021
+	Augmentation des engagements résultant d’achats et de prestations	733	-338
-	Diminution des autres engagements à court terme et des comptes de régularisation passifs	-301	233
+	Augmentation des fonds affectés	24’546	37’294
	Flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation	**75’377**	**35’013**
	Investissements		
-	Décaissements pour investissements (achat) d’immobilisations corporelles	-3’662	-1’159
+	Paiements provenant de désinvestissements (vente) d’immobilisations financières	4’075	542
-	Décaissements pour investissements (achat) d’immobilisations incorporelles	0	-365
	Flux de trésorerie liés aux activités d’investissements	**413**	**-982**
	Activités de financement		
+/-	Augmentation/diminution d’engagements financiers à court terme	-	-
+/-	Augmentation/diminution d’engagements financiers à long terme	-	-
	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
	Variation nette des liquidités	**75’790**	**34’032**
	Vérification		
	État des liquidités au 1er janvier	676’214	642’182
	État des liquidités au 31 décembre	752’004	676’214
	Variation nette des liquidités	**75’790**	**34’032**

Annexe aux comptes annuels 2024

Généralités

Sur mandat de la Confédération, le Fonds national suisse (FNS) encourage, sous la forme d'une fondation de droit privé, la recherche dans toutes les disciplines scientifiques.

Les principes de présentation appliqués pour les présents comptes annuels sont conformes aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats. Les comptes ont par ailleurs été établis de façon à respecter dans le même temps les exigences du code des obligations. Les comptes annuels du FNS est disponible en allemand, en français et en italien. C'est la version allemande qui fait foi. L'exercice comptable correspond à l'année civile.

Les postes occupés par le personnel du FNS correspondent à 313,0 équivalents plein temps (2023 : 306,1).

Conversion monétaire

Les taux de change sont actualisés chaque semaine et les transactions sont converties dans la devise comptable au cours du jour de la transaction. Les actifs et engagements en devises étrangères sont évalués au taux de change en vigueur à la date du bilan.

De plus amples explications sont fournies dans les indications détaillées des différents postes du bilan.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation prennent comme fondement les coûts d'acquisition ou de revient historiques. Seuls les titres cotés en bourse sont portés au bilan à leurs justes valeurs. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique aux états financiers.

La valeur des immobilisations à long terme doit être réexaminée à chaque date du bilan. En cas de dépréciation durable de la valeur, la valeur réalisable doit être calculée (impairment test). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, des ajustements ayant une incidence sur le résultat doivent être effectués par le biais d'amortissements non planifiés.

Remarques à propos des comptes annuels

1 Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les avoirs détenus sur les comptes courants auprès de la Confédération et de PostFinance. Elles sont évaluées à leurs valeurs nominales.

en KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	1	-
Avoirs PostFinance	257'158	120'871
Avoirs PostFinance (SwissCore)	21	-
Avoirs compte courant SBFI	494'824	555'342
Total	**752'004**	**676'213**

2 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont comptabilisées à leurs valeurs nominales. Elles comprennent entre autres les contributions facturées à des tiers pour des projets et des bourses, ainsi que des prestations du Secrétariat imputées à des tiers. Les éventuels risques de pertes économiques sont pris en compte par des correctifs de valeurs individuels.

en KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Envers des tiers	1’049	1’092
Envers la Confédération		
Mandats SEFRI	-	76’003
Mandats DDC	40’264	11’645
Mandats programmes BRIDGE	-	13’554
Total (brut)	**41’313**	**102’294**
Corrections de valeur	-	-
Total (net)	**41’313**	**102’294**
Exigible dans les 360 jours	15’319	95’149
Exigible après 360 jours	25’994	7’145

3 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme sont comptabilisées à leurs valeurs nominales. Elles comprennent entre autres les contributions facturées à des tiers pour des projets et des bourses, les prestations du Secrétariat imputées à des tiers ainsi que les dépôts de garantie de loyer. Les risques de pertes économiques sont pris en compte par des correctifs de valeurs individuels.

en KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Envers des tiers	108	107
Envers la Confédération	-	-
Envers des organes du FNS	-	-
Total (brut)	**108**	**107**
Corrections de valeur	-	-
Total (net)	**108**	**107**

4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens mobiliers et immobiliers. Le seuil d'activation s'élève à 25 000 francs par objet. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Ces amortissements sont effectués selon un plan linéaire sur toute la durée d'utilisation économique du bien concerné. Ces durées d'utilisation sont définies comme suit :

- Immeubles : 30 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans
- Aménagements techniques et machines : 5 ans

en KCHF	Installations en construction	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier	Aménagements	**Total immobilisations incorporelles**
Valeurs d'acquisition au 1.1.2023	**2'232**	**23'875**	**406**	-	**196**	**26'709**
Entrées	1'159	-	-	-	-	1'159
Sorties	-	-	-406	-	-	-406
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
Valeurs d'acquisition au 31.12.2023	**3'391**	**23'875**	**-**	**-**	**196**	**27'462**
Amortissements cumulés au 1.1.2023	**-**	**12'966**	**406**	**-**	**173**	**13'545**
Amortissements planifiés	-	283	-	-	6	289
Dépréciation d'actifs	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-406	-	-	-406
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2023		**13'249**	**-**	**-**	**179**	**13'428**
Valeurs comptables nettes au 31.12.2022	**2'232**	**10'909**	**-**	**-**	**23**	**13'164**
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	**3'391**	**10'626**	**-**	**-**	**17**	**14'034**

Le graphique ci-dessus présente la grille des immobilisations pour l'année 2023, le tableau suivant montre les valeurs pour l'année 2024.

en KCHF	Installations en construction	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier	Aménagements	**Total immobilisations corporelles**
Valeurs d'acquisition au 1.1.2024	**3'391**	**23'875**	**-**	-	**196**	**27'462**
Entrées	3'662	-	-	-	-	3'662
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
Valeurs d'acquisition au 31.12.2024	**7'053**	**23'875**	**-**	**-**	**196**	**31'124**
Amortissements cumulés au 1.1.2024	**-**	**13'249**	**-**	**-**	**179**	**13'428**
Amortissements planifiés	-	-	-	-	6	6
Dépréciation d'actifs	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2024	**-**	**13'249**	**-**	**-**	**185**	**13'434**
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	**3'391**	**10'626**	**-**	**-**	**17**	**14'034**
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	**7'053**	**10'626**	**-**	**-**	**11**	**17'694**

Les installations en construction sont des coûts cumulés pour la planification d'un nouvel immeuble administratif au Wankdorf. Les biens immobiliers situés au Wildhainweg seront vendus après le déménagement sur le nouveau site du Secrétariat au Wankdorf. Le prix de vente convenu est supérieur à la valeur comptable. Le produit de la vente sera entièrement investi dans la construction du nouveau siège. Il n'y aura plus d'amortissement sur les biens immobiliers situés au Wildhainweg.

5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent les actifs provenant de dons et legs. Conformément au règlement de placement, la fortune est placée dans un mandat de gestion de fortune auprès d'une banque suisse. Elle est évaluée à la valeur du marché à la date de clôture du bilan.

en KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités et dépôts à terme	14'716	8'310
Titres	117'114	114'896
Total	**131'830**	**123'206**

6 Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend essentiellement les logiciels. Les immobilisations incorporelles acquises sont activées à condition de procurer des avantages économiques futurs à l'entreprise pendant plusieurs années. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires et des dépréciations d'actifs. Ces amortissements sont effectués selon un plan linéaire sur toute la durée d'utilisation économique du bien concerné. La durée d'utilisation économique des logiciels est de 3 ans.

en KCHF	Logiciels Portail FNS	Autres immobilisations incorporelles	**Total des immobilisations incorporelles**
Valeurs d'acquisition au 1.1.2023	**794**	-	**794**
Entrées	365	-	365
Sorties	-168	-	-168
Reclassifications	-	-	-
Valeurs d'acquisition au 31.12.2023	**990**	**-**	**990**
Amortissements cumulés au 1.1.2023	**463**	**-**	**463**
Amortissements planifiés	330	-	330
Dépréciation d'actifs	-	-	-
Sorties	-168	-	-168
Reclassifications	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2023	**625**	**-**	**625**
Valeurs comptables nettes au 31.12.2022	**331**	**-**	**331**
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	**365**	**-**	**365**

Le graphique ci-dessus présente la grille des immobilisations pour l'année 2023, le tableau suivant montre les valeurs pour l'année 2024.

en KCHF	Logiciels Portail FNS	Autres immobilisations incorporelles	**Total immobilisations incorporelles**
Valeurs d'acquisition au 1.1.2024	**990**	-	**990**
Entrées	-	-	-
Sorties	-	-	-
Reclassifications	-	-	-
Valeurs d'acquisition au 31.12.2024	**990**	**-**	**990**
Amortissements cumulés au 1.1.2024	**625**	**-**	**625**
Amortissements planifiés	365	-	365
Dépréciation d'actifs	-	-	-
Sorties	-	-	-
Reclassifications	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2024	**990**	**-**	**990**
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	**365**	**-**	**365**
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	**-**	**-**	**-**

Pour les valeurs incorporelles créées par l'entité elle-même, un changement de méthode est intervenu en 2024. Elles ne sont plus activées. La valeur résiduelle du Portail FNS a été entièrement amortie en 2024. En raison de l'insignifiance des montants, il n'est pas nécessaire d'ajuster l'exercice précédent.

7 Engagements

Ce poste recouvre les bourses et subsides de recherche exigibles, mais non encore réclamés, les factures de prestataires non encore acquittées ainsi que les engagements envers les assurances sociales. Ces éléments sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements à court terme

en KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Envers des tiers	412’501	421’321
Envers la Confédération	-	-
Envers des organes du FNS	-	-
Engagements à court terme	**412’501**	**421’321**

8 Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable. L'évaluation des provisions repose sur une estimation de la sortie de fonds nécessaire pour satisfaire à l'extinction de l'obligation.

en KCHF

	Provisions pour engagements de prévoyance	Provisions pour restructurations	Autres provisions	Total des provisions
Valeur comptable au 1.1.2023	**1'931**	**-**	**-**	**1'931**
Constitution	-	-	-	-
Utilisation	-395	-	-	-395
Dissolution	-500	-	-	-500
Valeur comptable au 31.12.2023	**1'036**	**-**	**-**	**1'036**
dont provisions à court terme	510	-	-	510
dont provisions à long terme	526	-	-	**526**

Le graphique ci-dessus présente l'état et les variations de provisions pour l'année 2023, le tableau suivant indique les valeurs pour l'année 2024.

en KCHF

	Provisions pour engagements de prévoyance	Provisions pour restructurations	Autres provisions	Total des provisions
Valeur comptable au 1.1.2024	**1'036**	**-**	**-**	**1'036**
Constitution	-	-	-	-
Utilisation	-410	-	-	-410
Dissolution	-206	-	-	-206
Valeur comptable au 31.12.2024	**420**	**-**	**-**	**420**
dont provisions à court terme	393	-	-	393
dont provisions à long terme	27	-	-	**27**

Les provisions résultant d'engagements liés à la prévoyance concernent des mesures visant à compenser une baisse du taux de conversion des rentes auprès de la caisse de pension PKG.

9 Fonds affectés

Les fonds affectés se composent d'une part de fonds spécifiques d'encouragement, et d'autre part de fonds provenant de dons et legs. Il s'agit de fonds alloués au Fonds national suisse pour une affectation spécifique et qui, conformément à cette affectation, n'ont pas encore pu être utilisés pour financer des subsides de recherche et des bourses.
Les fonds spécifiques d'encouragement financent des activités que le FNS exerce principalement en accord avec le SEFRI, la DDC et Innosuisse.

en KCHF

	État **01.01.2023**	Entrée	Utilisation	Transfert	État **31.12.2023**
Fonds spécifiques à l'encouragement	198'625	406'287	-373'965	-	230'947
Fonds affectés provenant de dons/legs	118'204	6'233	-1'260	-	**123'177**
Total des fonds affectés	**316'829**	412'520	-375'225	-	**354'124**

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des fonds affectés durant l'exercice 2023. Il se limite aux deux totaux intermédiaires des fonds spécifiques à l'encouragement et des fonds affectés provenant de dons/legs ainsi qu'au total général.

en KCHF

	État **01.01.2024**	Entrée	Utilisation	Transfert	État **31.12.2024**
Fonds spécifiques à l'encouragement					
Fonds r4d	654	322	-109		867
Fonds SOR4D	16'127	-	-4'883		11'244
Fonds FLARE	849	10'826	-10'699		976
Fonds Programmes bilatéraux	30'504	8'983	-11'052		28'435
Fonds COST	12'478	4'009	-5'307		11'180
Fonds PNR	11'944	14'996	-12'282		14'658
Fonds PRN	7'392	55'059	-50'734		11'717
Fonds Programmes spéciaux biologie & médecine	19'260	10'429	-15'648		14'041
Fonds Programme BRIDGE	66'178	16'066	-30'069		52'175
Fonds Contribution à l'élargissement	1'912	33'729	-1'084		34'557
Fonds Mesures transitoires Horizon Europe	13'750	121'581	-116'480		18'851
Fonds Mesures complémentaires Horizon Europe	4'534	16'331	-2'890		17'975
Fonds Encouragement des projets et talents internationaux (subside complémentaire 2023)	43'414	-	-12'849		30'565
Fonds Mesures d'accompagnement Horizon 2020	1'903	14	-1'917		-
Fonds Croatie	25	28	-50		3
Fonds Joint Programming on neurodegenerative diseases	23	-	-		23
Fonds Overhead	-	149'418	-149'418		-
Sous-total	**230'947**	441'791	-425'471		**247'267**

Fonds Mesures d'accompagnement Horizon 2020 : tous les subsides ont été terminés en 2024. Le solde de ce fonds a été remboursé au SEFRI.

Fonds affectés provenant de dons/legs					
Sous-total	**123'177**	13'001	-4'774	-	**131'404**

En 2024, des projets d'encouragement ont été approuvés pour un montant de 7 millions de francs.

Total des fonds affectés	**354'124**	454'792	-430'245	-	**378'660**
dont portés au bilan dans des fonds à court terme	44'845				54'713
dont portés au bilan dans des fonds à long terme	309'269				323'947

La ventilation des fonds à court et à long terme repose sur les estimations prévisionnelles de 2025, selon lesquelles les fonds à court terme affectés sont utilisés dans les 12 mois. Les entrées et l'utilisation comprennent également les résultats financiers des immobilisations financières correspondantes.

10 Institutions de prévoyance

Le FNS a conclu un contrat d'affiliation avec la caisse de pension PKG, à Lucerne.
Les employé·es du FNS sont assurés auprès de la PKG contre les conséquences économiques inhérentes à la vieillesse, à l'invalidité et au décès, cette couverture étant basée sur le principe de la primauté des cotisations. Il s'agit d'un plan dans le cadre duquel les salarié·es et l'employeur versent des cotisations fixes. Ces cotisations sont comptabilisées au compte de résultat au cours de la période où elles sont versées. Au cours de l'exercice 2024, les cotisations aux plans de prévoyance ont atteint 5'766 KCHF (2023 : 5'384 KCHF). Le FNS ne constitue pas de réserves de cotisations de l'employeur.
Le FNS n'a aucun avantage, ni engagement économique à l'égard de la PKG.
La PKG a un taux de couverture (non vérifié) de 115,6% (2023 : 111 %).

11 Capital de fondation

Le capital de fondation est constitué de la somme globale de 330 000 francs attribuée par les fondateurs, et d'une contribution unique de la Confédération d'un million de francs.

12 Fonds propres

en KCHF

	État **01.01.2023**	Entrées	Utilisation	Transfert	État **31.12.2023**
Fonds libres					
Fonds non affectés provenant de dons et de legs	**154**	**-**	-37	-	**117**

en KCHF

	État **01.01.2024**	Entrées	Utilisation	Transfert	État **31.12.2024**
Fonds libres					
Fonds non affectés provenant de dons et de legs	**117**	682	-40	-	**759**

Les fonds intègrent des capitaux que le FNS peut utiliser de son propre chef.

13 Opérations hors bilan

a) Subsides alloués au 31.12.2023 au titre des futurs exercices

en KCHF

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Projets	430’345	300’515	166’287	43’615	2’559	-	943’321
Carrières	198’579	135’745	88’134	46’341	18’488	1’278	488’565
Programmes	157’553	117’668	59’401	17’949	-	-	352’571
Infrastructures	29’084	710	-	-	-	-	29’794
Tâches supplémentaires	16’365	3’748	58	-	-	-	20’171
Communication scientifique	3’127	371	-	-	-	-	3’498
Total	**835’053**	**558’757**	**313’880**	**107’905**	**21’047**	**1’278**	**1'837’920**

Subsides alloués au 31.12.2024 au titre des futurs exercices

en KCHF

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Projets	514’509	364’703	202’366	56’874	6’473	-	1’144’925
Carrières	204’958	143’827	90’109	47’058	17’559	-	503’511
Programmes	171’680	111’309	64’768	11’271	1’136	-	360’164
Infrastructures	31’596	23’469	22’919	22’361	-	-	100’345
Tâches supplémentaires	8’454	3’680	1’173	608	-	-	13’915
Communication scientifique	4’236	530	-	-	-	-	4’766
Total	**935’433**	**647’518**	**381’335**	**138’172**	**25’168**	**-**	**2'127’626**

Conformément au projet de convention de prestations, les contributions fédérales en faveur du FNS pour la période de subventionnement 2025-2028 (hors overhead et mesures transitoires Horizon Europe) s’élèvent à 4444 millions de francs.

b) Autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les engagements ci-après, découlant de contrats de location/de leasing d’exploitation et ne pouvant être résiliés dans un délai d’un an, existent à la date de clôture de l’exercice.

en KCHF	31.12.2024	31.12.2023
De 1 à 2 ans	294	208
De 3 à 5 ans	467	-
Au-delà de 5 ans	-	-
Total	**761**	**208**

14 Contributions fédérales

Ce poste recouvre les contributions versées par la Confédération destinées au financement de la recherche, notamment de projets, programmes ou bourses, à la couverture des frais de recherche indirects incombant aux établissements de recherche et les prestations fournies. Ces dernières comprennent l'évaluation scientifique et la gouvernance, les relations publiques ainsi que le Secrétariat situé à Berne et l'antenne de Bruxelles. Les contributions de la Confédération sont comptabilisées au compte de résultats, dès lors qu'elles sont accordées par la Confédération ou qu'il existe une décision ou un contrat.

en KCHF	2024	2023
Contribution de base	973'157	998'029
Pôles de recherche nationaux PRN	54'340	54'340
Programmes nationaux de recherche PNR	14'820	14'820
Tâches supplémentaires / Mandat d'encouragement de la Confédération	19'459	19'675
Contributions DDC	33'629	2'000
Overhead	121'945	124'428
SwissCore	500	500
Diverses contributions	-540	610
Contribution fédérale Mesures transitoires Horizon Europe	94'513	75'955
Contribution fédérale Mesures complémentaires Horizon Europe	15'761	5'000
Total	**1'327'584**	**1'295'357**

Conformément à la convention de prestations avec le SEFRI, les contributions pour le programme BRIDGE font partie dès 2021 de la contribution de base et plus des tâches supplémentaires. La part correspondante pour BRIDGE s'élevait en 2024 à 13'200 KCHF (2023 : 13'100 KCHF).

15 Autres contributions

en KCHF	2024	2023
Subventions d'Innosuisse pour SwissCore	125	125
Subventions d'Innosuisse pour le programme BRIDGE	-	-
Autres	1'519	3'889
Total	**1'644**	**4'014**

16 Charges pour l'encouragement de la recherche

Pour les contributions qui ont été allouées, des tranches sont constituées en fonction des années des projets, sans procéder à une délimitation en fonction des années civiles. Les années des projets démarrent toujours dès le début prévu de mise à disposition des subsides de recherche. Ceux-ci sont comptabilisés dans les charges dès l'année prévue pour le début du versement desdits subsides. En d'autres termes, s'il s'agit d'un projet d'une durée supérieure à 12 mois, les tranches de subsides seront comptabilisées chaque année par ordre chronologique en prenant pour base le début prévu du projet.

en KCHF		2024	2023
Projets		572'598	509'645
Carrières		228'907	234'616
Programmes	Pôles de recherche nationaux	50'734	51'190
	Programmes nationaux de recherche	11'480	15'581
	Autres programmes	136'337	140'875
	Coopération internationale	21'049	15'531
Total programmes		219'600	223'177
Infrastructures		39'251	36'922
Communication scientifique		21'812	19'135
Tâches supplémentaires		21'376	20'314
Remboursements		-17'725	-22'952
Contributions allouées, mais non utilisées		-7'890	-5'728
Total		**1'077'929**	**1'015'129**

17 Overhead

En vertu de l'art. 10, al. 4, de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation et des art. 33 ss de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, le FNS octroie des contributions dites overhead aux établissements de recherche. Celles-ci permettent de compenser en partie les frais généraux qu'encourent lesdits établissements dans le cadre des projets de recherche soutenus par le FNS. Le FNS détermine les montants des contributions overhead en fonction de chaque établissement de recherche en se basant sur les subsides de projets alloués l'année précédente. Ces contributions sont établies chaque année.

18 Charges administratives et amortissements

en KCHF	2024	2023
Charges du personnel	44'773	42'871
Charges informatiques	12'554	10'494
Charges immobilières	1'369	1'181
Amortissements des immobilisations corporelles	6	288
Amortissements des immobilisations incorporelles	365	330
Autres charges administratives / mandats externes	1'411	1'307
Total	**60'478**	**56'471**

19 Autres produits / charges d'exploitation

Autres produits d'exploitation

en KCHF	2024	2023
Cantine	308	254
Produits des loyers	47	40
Total	**355**	**294**

Autres charges d'exploitation

en KCHF	2024	2023
Cantine	414	391
Total	**414**	**391**

20 Produits financiers / charges financières

en KCHF	2024	2023
Produits financiers	12’177	5’568
Charges financières	-148	-178
Résultat financier total	**12’029**	**5’390**

Le résultat financier découle des immobilisations financières des dons et legs.

21 Produits/charges hors exploitation

en KCHF	2024	2023
Produits hors exploitation*	26	436
Charges hors exploitation	-	-
Total	**26**	**436**

*Redistribution de la taxe CO_2, remboursement des assurances

22 Transactions avec des personnes et organisations liées

Par personne et organisation liées, on entend toute personne qui peut exercer une influence significative directe ou indirecte sur des décisions financières ou opérationnelles du Fonds national suisse. Les transactions suivantes se sont déroulées avec des personnes liées :

- Octroi de subsides de recherche à des membres du Conseil de fondation : 6’49 KCHF (2023 : 4301 KCHF)
- Octroi de subsides de recherche à des membres du Conseil de la recherche : 28’064 KCHF (2023 : 24’331 KCHF)

Le total des subsides octroyés aux membres de l’ensemble des organes spécialisés, Conseil de la recherche compris, s’élève à 100’450 KCHF (2023 : 131’656 KCHF).

23 Indemnisation des organes dirigeants

Les indemnités fixes et journalières versées aux membres du Conseil de fondation et de la recherche (y compris les présidences) se montent à 2’820 KCHF (2023 : 2’738 KCHF).
Des contributions de décharge à hauteur de 2’525 KCHF (2023 : 2’620 KCHF) ont par ailleurs été mises à la disposition des membres du Conseil de la recherche.
Les membres de la direction ont perçu un montant de 1’147 KCHF (2023 : 1’107 KCHF) à titre de salaires bruts au cours de l’exercice sous revue.

24 Honoraire de révision

en KCHF	2024	2023
pour des prestations d'audit	61	40
pour d'autres prestations	-	-
Total	**61**	**40**

25 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement digne d'être mentionné n'est survenu après la date de clôture du bilan au 31.12.2024. Ont été pris en compte les événements survenus jusqu'au 18 mars 2025.

26 Approbation des comptes annuels

Conformément à la recommandation du Contrôle fédéral des finances qui a examiné les comptes annuels en qualité d'organe de révision externe, l'approbation des comptes annuels 2024 par le Conseil de fondation est prévue lors de sa séance du 18 mars 2025.